



PROCES-VERBAL

COMMISSION NOUVELLES PRATIQUES - LOISIR

Réunion du Vendredi 04 Septembre 2020 au District

Présidence : Christophe BROSSARD

Présents : Christian GAUTHIER, Sébastien HENNAULT, Jean-Bernard ARRIOTTI, Franck THOUET, Alain DORSEMAINE, Philomène PAGNOUX

Assistent : Les dirigeants des équipes LOISIRS

Excusés : Christian BUREAU, Jérôme BELLOY, David OLLIVIER

1 – Mot d'accueil

Christophe **BROSSARD** remercie les dirigeants des clubs de LOISIR pour leur présence à cette réunion de début de saison notamment en cette période particulière liée à la crise sanitaire. Un tour de table est effectué pour la présentation de chaque équipe.

2 – LOISIR

Clubs Présents : ARDENTE – SKF – ST SYMPHORIEN – SAE 37 – ST ANTOINE DU ROCHER – SOUVIGNE – ST MARTIN LE BEAU – ROCHECORBON KINDER – LABO CHEMINEAU – USSP.

Excusés : EUROVIA – ST AVERTIN - JOUE LES TOURS – CHARGE

Absents : LA CROIX EN TOURAINE – PARCAY-MESLAY - MONTBAZON

3 – Présentation de la saison 2020-2021 et du championnat.

Sébastien HENNAULT présente les informations liées au Foot à 8 Loisir. Passage de 7 à 8 joueurs et de 10 à 12 joueurs maxi par rencontre. Explication de la création d'une section Loisir dans un club.

Présentation du guide LOISIR FFF.

La formule Championnat retenue est celle de 2 phases. Une de brassage en match aller puis ensuite par niveau en match aller.

Début du Championnat LOISIR, début Octobre (05/10), inscription possible jusqu'au 20 septembre.

4 – Coupe LOISIR

Nouvelle formule sur les coupes LOISIR, tirage au sort intégral, les vainqueurs poursuivront en coupe **KWIATOWSKI**, les perdants seront reversés en Coupe **LIZE**. Les quatre demi-finalistes de chaque coupe seront qualifiés pour la soirée finale départementale. Les clubs souhaitant recevoir cette soirée peuvent envoyer leur candidature.

5 – Divers

Rappel de l'importance de la mise en conformité des licences, de la feuille de match et du respect du port des équipements obligatoires. L'inscription du score n'est pas obligatoire (préconisation FFF). La date limite des licences obligatoire est fixée au 01^{er} Novembre 2020.

Rappel des règles du jeu :

- La passe en retrait au gardien est autorisé mais pas de prise de ballon à la main.
- Suppression des penaltys, remplacés par un coup franc indirect aux 13 m, sauf si prise de ballon à la main par le gardien sur passe en retrait ou rentrée de touche.
- Les matchs se jouent à 8 avec 12 joueurs maximum sur la feuille de match, 2X35mn.
- Auto-arbitrage.

Enfin, une soirée INDOOR est programmée en Février 2021 et un projet de Foot en Marchant et/ou Beach Soccer est en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clos la séance à 20h55.

Prochaine date de réunion en début d'année 2021 (date non fixée).

**Responsable
Christophe BROSSARD**